

LE GOUVERNEMENT MCGUINTY DÉPOSE UN PROJET DE LOI AYANT POUR BUT DE FAIRE DE L'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ UNE QUESTION D'INTÉRÊT PUBLIC

Le projet de loi fait en sorte qu'il incomberait aux ordres des professions de la santé réglementées de tenir compte des besoins des patients sans médecin dans le cadre du processus de délivrance de permis d'exercer aux médecins formés à l'étranger

NOUVELLES

Le 16 juin 2008
2008/nr-033

L'Ontario présente un nouveau projet de loi qui a pour but d'accélérer le processus que doivent suivre les fournisseurs de soins de santé formés à l'étranger pour pouvoir exercer dans la province.

S'il est adopté, le projet de loi, intitulé *Loi de 2008 visant à accroître l'accès des Ontariennes et des Ontariens aux professionnels de la santé qualifiés*, modifiera le mandat de tous les ordres des professions de la santé réglementées afin de reconnaître que l'accès aux soins de santé est une question d'intérêt public. L'Ontario compte 23 professions de la santé réglementées.

Ce projet de loi s'inscrit dans un plan plus vaste visant à éliminer les obstacles pour les médecins formés à l'étranger. Au cours de l'été, le gouvernement McGuinty travaillera également de façon étroite avec l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario afin d'élaborer des modifications aux règlements qui faciliteront la transition des médecins formés à l'étranger pour leur permettre d'exercer. Ce plan, qui se fonde sur le *Report on Removing Barriers for International Medical Doctors* (rapport sur l'élimination des obstacles pour les diplômés internationaux en médecine) de la députée d'Etobicoke-Lakeshore Laurel Broten, adjointe parlementaire du ministre de la Santé et des Soins de longue durée, présente en détail cinq recommandations d'envergure visant à augmenter davantage le nombre de médecins formés à l'étranger exerçant en Ontario.

Ce projet de loi fait partie de la stratégie du gouvernement visant à répondre aux besoins des patients sans médecin, à réduire les temps d'attente et à permettre aux Ontariennes et aux Ontariens plus âgés d'obtenir des soins plus près de leur domicile.

CITATIONS

« L'Ontario est un chef de file au Canada pour ce qui est d'offrir des possibilités aux médecins formés à l'étranger d'exercer la médecine », a dit le vice-premier ministre et ministre de la Santé et des Soins de longue durée, George Smitherman. « Grâce à ce nouveau projet de loi et au plan de Laurel Broten, l'accès à un médecin de famille pourra être amélioré pour les Ontariennes et les Ontariens en raison de l'élimination des obstacles auxquels se heurtent les médecins formés à l'étranger, leur permettant ainsi d'exercer plus rapidement. »

FAITS EN BREF

- Plus de 5 000 médecins formés à l'étranger exercent en Ontario, soit presque le quart des médecins.
- Près de 630 diplômés internationaux en médecine (DIM) effectuent actuellement leur formation en résidence.
- Pour la quatrième année consécutive, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (OMCO) a délivré davantage de permis à des DIM qu'à des diplômés de l'Ontario.
- De plus, l'OMCO indique que le nombre de permis complets d'exercer délivrés à des DIM cette année est le plus élevé depuis les 20 dernières années et que cette année est la septième année consécutive où on enregistre une hausse du nombre de permis délivrés à des médecins formés à l'étranger.

POUR EN SAVOIR PLUS

Lisez le [rapport sur les diplômés internationaux en médecine](#) de Laurel Broten (en anglais).

Renseignez-vous sur la manière dont les médecins formés à l'étranger peuvent se [qualifier pour exercer en Ontario](#).

Laurel Ostfield, bureau du ministre, 416 212-4048
Mark Nesbitt, ministère de la Santé
et des Soins de longue durée, 416 314-6197

ontario.ca/nouvelles-sante
Also available in English.